

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031

JAVEL François

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis
 PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion
 CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20180921-184057-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2018
 Date de réception préfecture : 02/10/2018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

OBJET Acquisition de terrains non bâtis

Parcelle KB 175 partie : grevée au Plan Local d'urbanisme par l'Emplacement réservé n° 430 destiné à la mise à l'alignement du chemin Dufourg à la Bretagne.

Parcelles CX 1717 et 1729 parties : grevées au PLU par l'ER n° 430 destiné à la mise à l'alignement du chemin Dufourg à la Bretagne.

Parcelle IL 206 partie : grevée au PLU par l'ER n° 426 destiné à la mise à l'alignement du chemin des Acacias à la Bretagne.

Parcelle DZ 39 partie : grevée au PLU par l'ER n° 122 destiné à la mise à l'alignement du chemin Neuf à la Montagne.

Parcelles DL 500 et 723 parties : constituant des espaces communs ouverts au public (trottoirs, espaces verts, cheminement piétons) du groupe d'habitations « Jamblons 1 » à la Providence appartenant à la SIDR.

Compte tenu de la destination de ces parcelles (voiries, espaces verts), les emprises concernées doivent être acquises par la collectivité.

A ce titre, je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition amiable des terrains non bâtis désignés ci-dessus aux conditions mentionnées dans les tableaux annexés et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

1° signer les actes d'acquisition ;

2° procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires chargés de la rédaction des actes.

OBJET Acquisition de terrains non bâtis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le RAPPORT N°18/4-057 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'acquisition amiable de terrains non bâtis, selon les caractéristiques principales mentionnées dans les tableaux joints en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

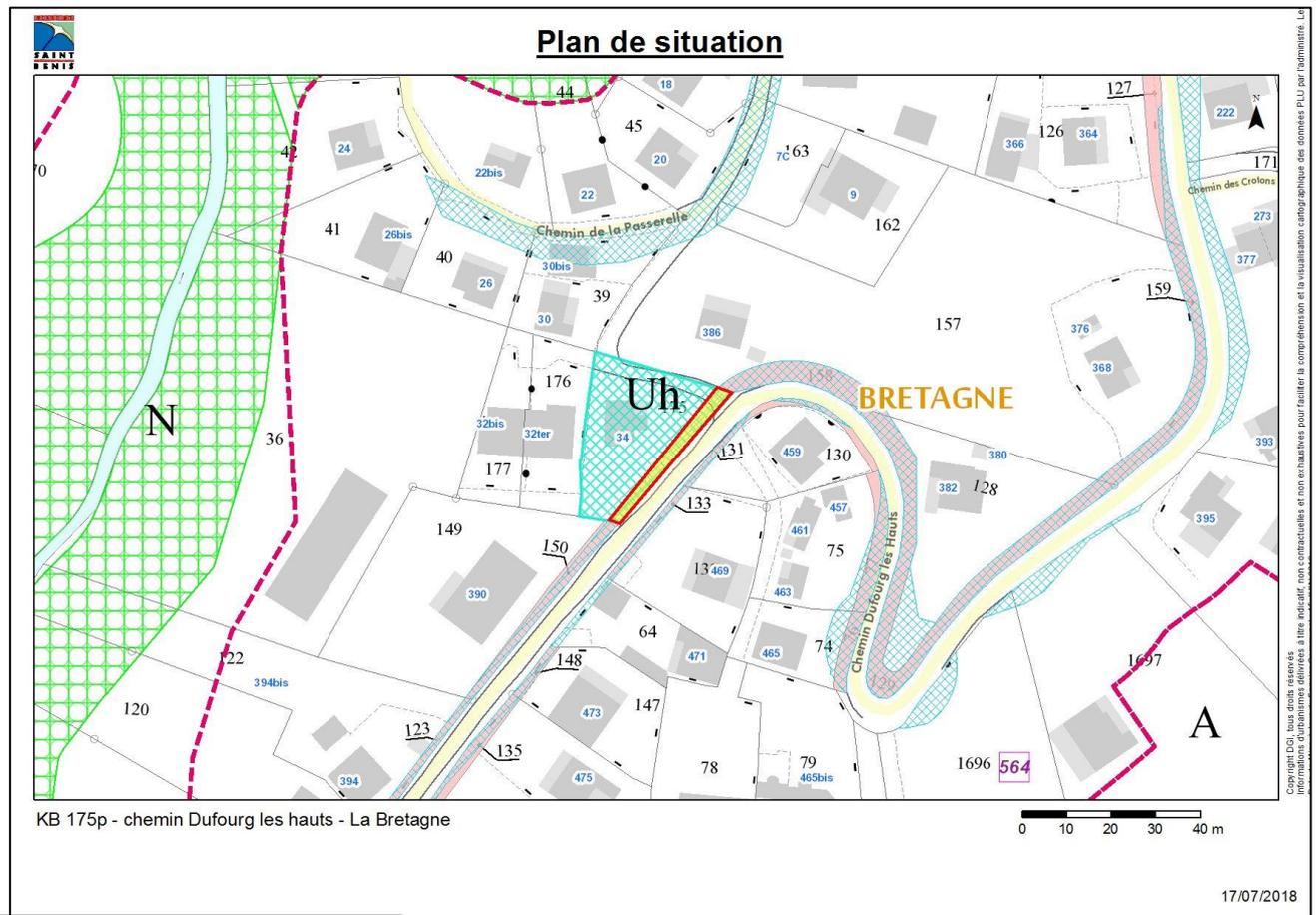
ARTICLE 3

Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 / terrain non bâti - Article 2115 / terrain bâti) du Budget principal.

ANNEXE 1

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle KB 175 p - Zone Uh du PLU	130 m ² étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	Chemin Dufourg les Hauts La Bretagne - SAINTE- CLOTILDE	Mme Mélanie PERCHE	32 500,00 € (ou, à titre indicatif, 250€/m ²) soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	La parcelle KB 175p est grevée au plan local d'urbanisme par l'emplacement réservé n°430 destiné à la mise à l'alignement du chemin Dufourg à la Bretagne. A ce titre, l'emprise concernée doit être acquise par la Collectivité.

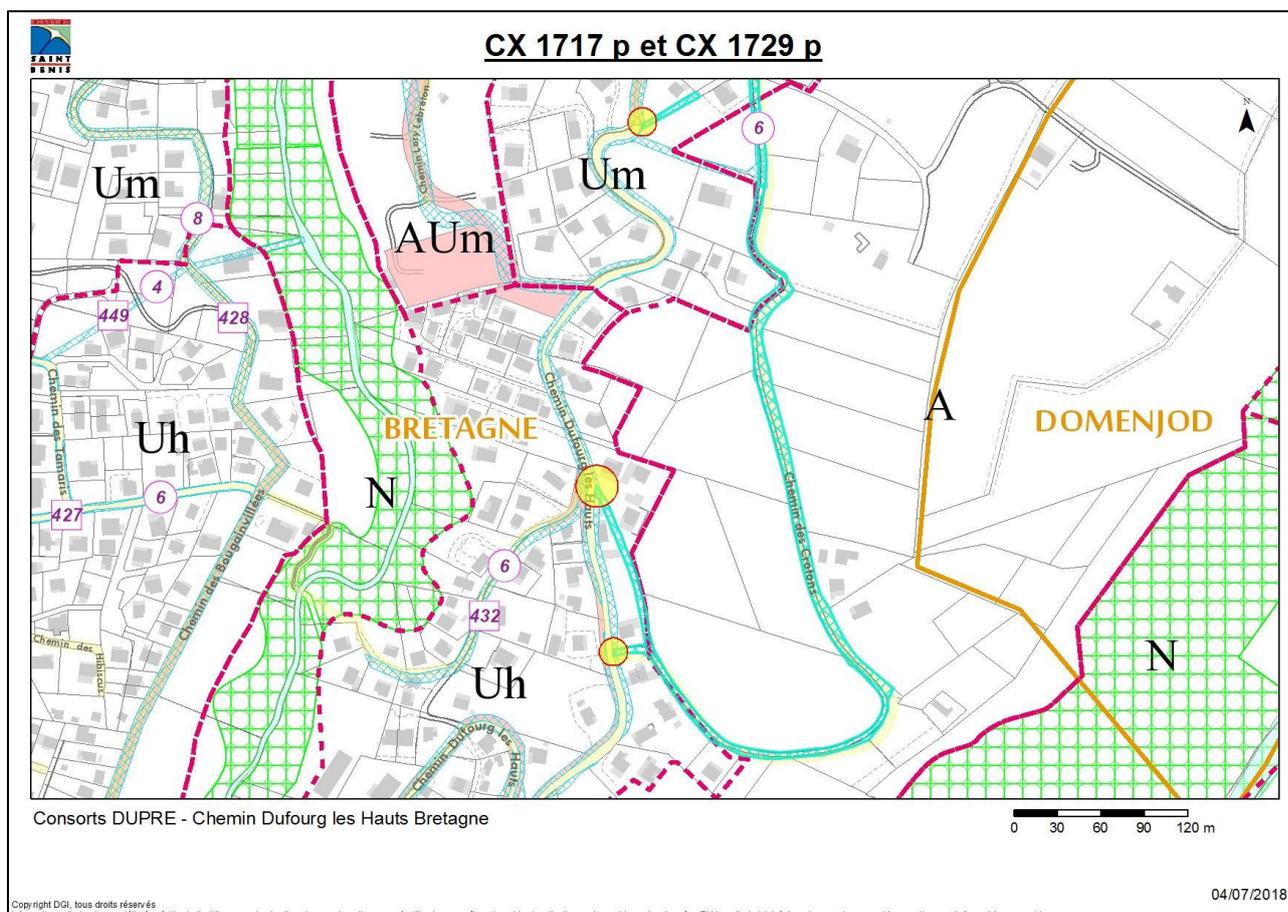


Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184057-DE
Date de télétransmission : 02/10/2018
Date de réception préfecture : 02/10/2018

ANNEXE 2

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaires présumés	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelles CX 1717 p CX 1729 p - Zone Um et Uh du PLU	2 m² (CX 1717 p) - 5 m² et 6 m² (CX 1729p) étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	Chemin Dufourg LA BRETAGNE - 97490 SAINTE-CLOTILDE -	Consorts DUPRE	3 250,00 € (ou, à titre indicatif, 250€/m ²) soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	Les parcelles CX 1717 p et CX 1729 p sont grevées au plan local d'urbanisme par l'emplacement réservé n°430 destiné à la mise à l'alignement du chemin Dufourg les hauts à la Bretagne. A ce titre, l'emprise concernée doit être acquise par la Collectivité.

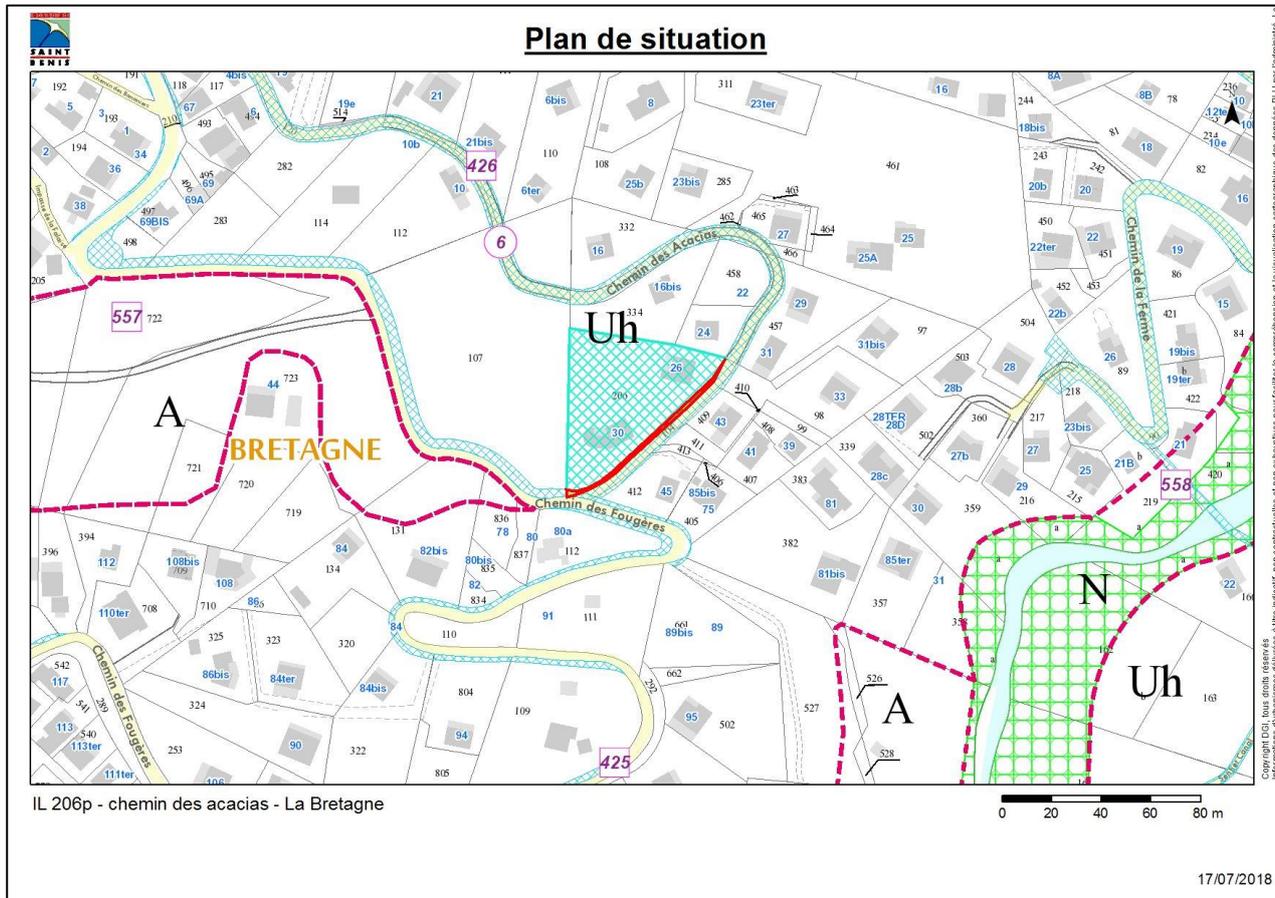


Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184057-DE
Date de télétransmission : 02/10/2018
Date de réception préfecture : 02/10/2018

ANNEXE 3

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle IL 206 p - Zone Uh du PLU	106 m ² étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	30, chemin des Acacias LA BRETAGNE - 97490 SAINTE- CLOTILDE -	Mme MOUTAMA SAGNIER Mimose	13 780,00 € (ou, à titre indicatif, 130€/m ²) soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	La parcelle IL 206 p est grevée au plan local d'urbanisme par l'emplacement réservé n°426 destiné à la mise à l'alignement du chemin des Acacias à la Bretagne A ce titre, l'emprise concernée doit être acquise par la Collectivité.

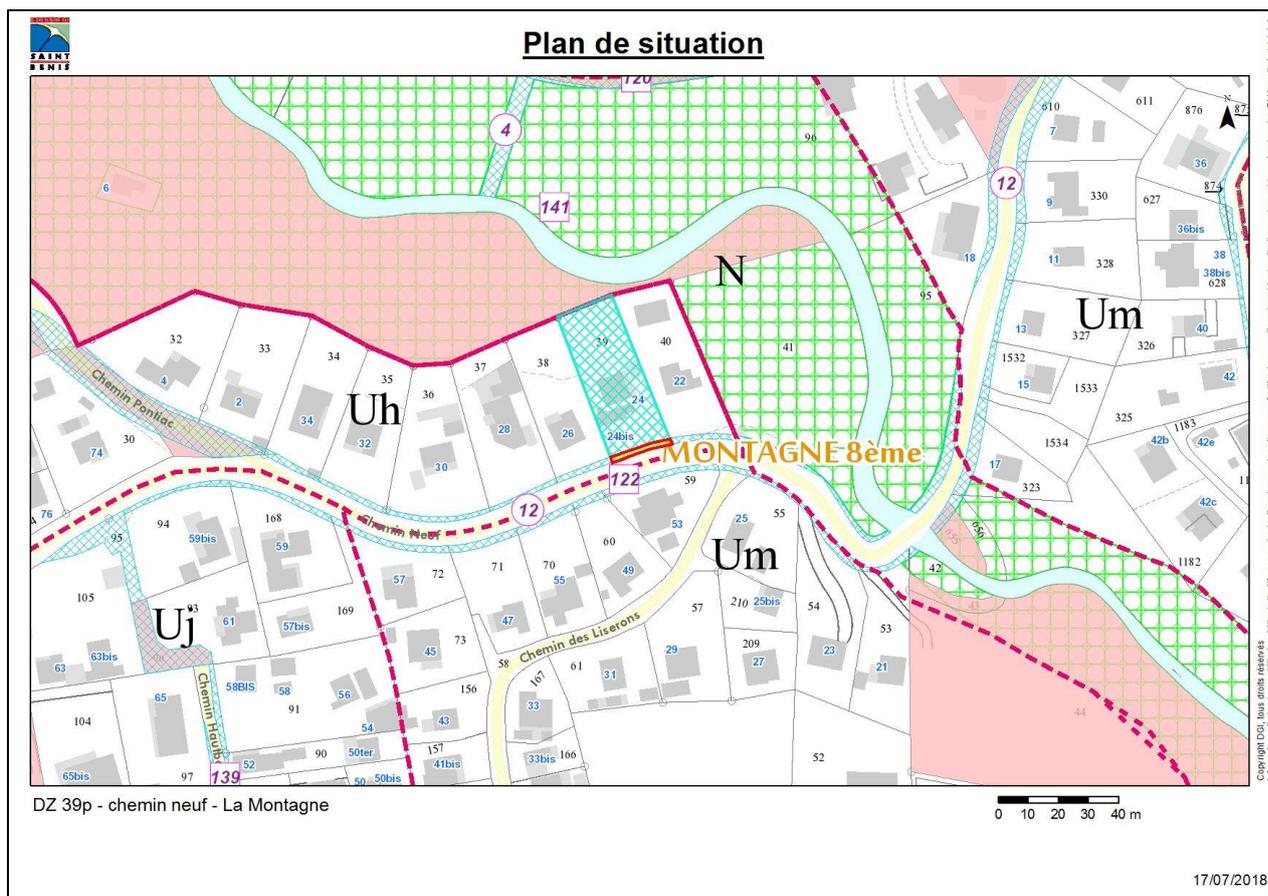


Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184057-DE
Date de télétransmission : 02/10/2018
Date de réception préfecture : 02/10/2018

ANNEXE 4

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaires présumés	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle DZ 39 p - Zone Uh du PLU	30 m ² étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	Chemin Neuf - LA MONTAGNE 97417	M. et Mme Michel CROUZET	3 750,00 € (ou, à titre indicatif, 125€/m ²) soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	La parcelle DZ 39 p est grevée au plan local d'urbanisme par l'emplacement réservé n°122 destiné à la mise à l'alignement du chemin Neuf à la Montagne. A ce titre, l'emprise concernée doit être acquise par la Collectivité.

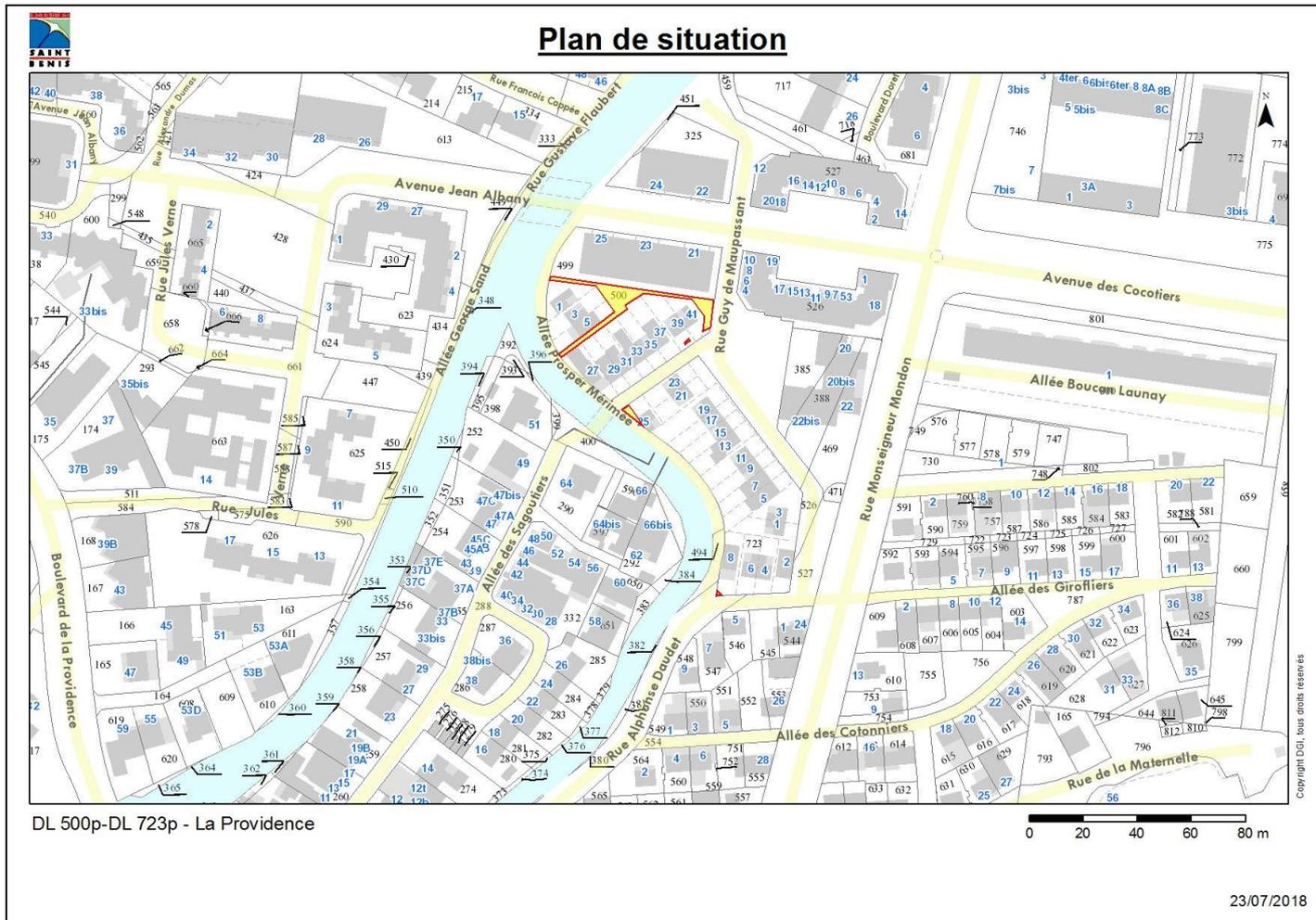


Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184057-DE
Date de télétransmission : 02/10/2018
Date de réception préfecture : 02/10/2018

ANNEXE 5

ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelles DL 500 p et DL 723p Zone Ui du PLU	DL 500p 227m², et 2m² DL 723p: 21m² et 9m² selon les données issues de la matrice cadastrale	« Opération Jamblons 1 » - Lieu-dit La Providence - 97400 Saint-Denis	SIDR	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	Les parcelles DL 500p et 723p constituent des espaces communs / publics du groupe d'habitation les Jamblons 1 à la Providence. Plus précisément, ces parcelles constituent les trottoirs et espaces verts et cheminements piétons ouverts au public A cet égard, il semble pertinent de donner une suite favorable à la proposition du propriétaire, la SIDR.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184057-DE
Date de télétransmission : 02/10/2018
Date de réception préfecture : 02/10/2018

ANNEXE 5

ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelles DL 500 p et DL 723p Zone Ui du PLU	DL 500p 227m², et 2m² DL 723p: 21m² et 9m² selon les données issues de la matrice cadastrale	« Opération Jamblons 1 » - Lieu-dit La Providence - 97400 Saint-Denis	SIDR	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	Les parcelles DL 500p et 723p constituent des espaces communs / publics du groupe d'habitation les Jamblons 1 à la Providence. Plus précisément, ces parcelles constituent les trottoirs et espaces verts et cheminements piétons ouverts au public A cet égard, il semble pertinent de donner une suite favorable à la proposition du propriétaire, la SIDR.

